



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

Sommet mondial sur la sécurité alimentaire

Rome, 16 – 18 novembre 2009

PROJET DE DÉCLARATION DU SOMMET MONDIAL SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Nous, chefs d'État et de gouvernement ou nos représentants, ainsi que le Représentant de la Communauté européenne, sommes rassemblés à Rome dans le cadre du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire pour prendre d'urgence des mesures en vue d'éradiquer la faim dans le monde.

1. En adoptant la présente Déclaration, nous convenons de prendre toutes les mesures nécessaires aux niveaux national, régional et mondial et requises par tous les États et Gouvernements afin d'enrayer immédiatement l'augmentation du nombre de personnes souffrant de la faim, de la malnutrition et de l'insécurité alimentaire et de réduire sensiblement ce nombre. Nous allons redoubler d'efforts pour atteindre d'ici à 2015 les cibles de l'Objectif du Millénaire pour le développement n° 1 et les objectifs des Sommets mondiaux de l'alimentation. Nous nous engageons à prendre aussitôt que possible des mesures pour éliminer durablement la faim.

2. Nous sommes vivement préoccupés par le fait que le nombre de victimes de la faim et de la pauvreté dépasse aujourd'hui le milliard. Cette situation pèse de façon inacceptable sur la vie, les moyens d'existence et la dignité d'un sixième de la population mondiale. Les effets d'un sous-investissement chronique dans la sécurité alimentaire¹, l'agriculture² et le développement rural ont récemment été exacerbés par les crises alimentaire, financière et économique, notamment. Des progrès ont été faits, mais l'ensemble des efforts déployés jusqu'ici n'ont pas permis d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, ni d'honorer les engagements pris lors des Sommets mondiaux de l'alimentation. Ensemble, nous devons accélérer l'adoption de mesures de nature à inverser cette tendance et à mettre le monde sur la bonne voie pour procéder à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

¹ Concept de sécurité alimentaire: On parle de sécurité alimentaire lorsque tous les individus ont à tout moment accès à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. Les quatre piliers de la sécurité alimentaire sont la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité. La dimension nutritionnelle fait partie intégrante du concept de sécurité alimentaire.

² Dans la présente déclaration, le terme « agriculture » désigne les cultures, l'élevage, les forêts et les pêches.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

3. Un sentiment d'urgence et la volonté de résoudre la crise alimentaire mondiale ont eu un effet catalyseur qui a incité à renforcer la coordination et la gouvernance internationales en matière de sécurité alimentaire, grâce au Partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, dont le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) est un élément central. Il est essentiel d'améliorer la gouvernance mondiale, en prenant appui sur les institutions existantes et en suscitant des partenariats efficaces.
4. Pour nourrir une population mondiale qui devrait dépasser les 9 milliards en 2050, on considère que la production agricole devra augmenter de 70 pour cent d'ici à cette date. Dans le même temps, des mesures doivent être prises pour assurer à tous l'accès – physique, social et économique – à une alimentation suffisante, sûre et nutritive, en veillant en particulier à ce que les femmes et les enfants y aient plein accès. L'alimentation ne doit pas être utilisée comme instrument de pression politique ou économique. Nous réaffirmons l'importance de la coopération et de la solidarité internationales ainsi que la nécessité de s'abstenir de mesures unilatérales non conformes au droit international ou à la Charte des Nations Unies et qui compromettraient la sécurité alimentaire. Nous demandons que soient mis en place des marchés ouverts car ils sont essentiels pour une intervention en faveur de la sécurité alimentaire mondiale.
5. Le changement climatique est porteur de nouveaux risques graves pour la sécurité alimentaire et le secteur agricole. Ses effets attendus présentent des dangers particuliers pour les petits agriculteurs des pays en développement, notamment des pays les moins avancés (PMA), et pour les populations déjà vulnérables. Toute solution proposée pour relever les défis du changement climatique doit permettre d'adopter des mesures d'atténuation et s'accompagner d'un ferme engagement en faveur d'une adaptation de l'agriculture, notamment au moyen de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
6. Récemment, des réunions régionales et internationales majeures ont débouché sur des engagements en faveur d'un soutien accru à l'agriculture, au développement rural et à la sécurité alimentaire aux niveaux national et international. Nous pouvons aussi prendre appui sur les succès obtenus dans plusieurs pays qui sont parvenus à réduire le nombre de personnes souffrant de la faim au sein de leur population et nous sommes encouragés par les engagements politiques, assortis d'un calendrier, pris par certains pays et certaines régions pour éradiquer la faim. Il n'en reste pas moins que de nouvelles mesures, urgentes et décisives, doivent être prises et que ces mesures doivent s'accompagner de la volonté politique voulue pour passer du stade de l'engagement à celui de la réalisation de notre objectif.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

7. Nous décidons:
 - 7.1. De veiller à ce que des mesures urgentes soient prises aux niveaux national, régional et mondial pour assurer la concrétisation pleine et entière de l'Objectif du Millénaire pour le développement n° 1 et de l'Objectif du Sommet mondial de l'alimentation de 1996, à savoir réduire de moitié respectivement le pourcentage et le nombre de personnes souffrant de faim et de malnutrition d'ici à 2015.
 - 7.2. D'unir nos efforts et nos compétences pour œuvrer au sein du Partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition en nous appuyant sur les structures en place pour renforcer la gouvernance et la coopération, promouvoir une meilleure coordination aux échelles mondiale, régionale et nationale et faire en sorte que les intérêts nationaux et régionaux soient dûment exprimés et pris en compte. Nous nous engageons donc à mettre en œuvre intégralement la réforme du CSA qui, en tant que principale plateforme internationale et intergouvernementale ouverte au sein de laquelle collaborent toutes sortes de parties prenantes engagées, est au cœur de nos efforts visant à faire avancer le Partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition.

- 7.3. D'inverser la tendance à la diminution des financements nationaux et internationaux consacrés à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et au développement rural des pays en développement et de promouvoir de nouveaux investissements propres à susciter une augmentation de la production et de la productivité agricoles durables, à réduire la pauvreté et à contribuer à la sécurité alimentaire et à l'accès de tous à la nourriture.
- 7.4. D'agir par anticipation pour faire face aux problèmes que pose le changement climatique en matière de sécurité alimentaire et pour répondre à la nécessité d'une adaptation et de mesures d'atténuation dans le domaine de l'agriculture et de renforcer la capacité d'adaptation des producteurs agricoles au changement climatique, en mettant l'accent sur les petits producteurs agricoles et les populations vulnérables.
8. Pour atteindre ces objectifs stratégiques, nous fonderons nos engagements et nos actions sur les cinq Principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale durable ci-après:

ENGAGEMENTS ET MESURES À PRENDRE

Principe 1: Investir dans des plans pris en charge par les pays, visant à affecter les ressources à des programmes et des partenariats bien conçus et axés sur les résultats.

9. Nous réaffirmons que la responsabilité de la sécurité alimentaire incombe aux pays et que tout programme visant à relever les défis de la sécurité alimentaire doit être formulé, élaboré, pris en charge et conduit par les pays et prendre appui sur une concertation avec toutes les principales parties prenantes. Nous accorderons un rang de priorité élevé à la sécurité alimentaire et en tiendrons compte dans nos programmes et budgets nationaux.

10. Nous intensifierons le soutien international pour faire progresser des stratégies efficaces menées par les pays et les régions, élaborer des plans d'investissement déterminés par les pays et promouvoir la responsabilité, la transparence et l'obligation redditionnelle mutuelles. Le Programme pour l'action d'Accra constitue un bon exemple de ces éléments. Nous reconnaissons et soutenons le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) du nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui est un bon exemple à cet égard, car il fournit un cadre qui nous permet de coordonner notre soutien à l'agriculture et à la sécurité alimentaire. Nous reconnaissons et appuyons également les efforts analogues déployés dans d'autres régions, en particulier l'initiative « l'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 », le « Cadre intégré de la sécurité alimentaire de l'ANASE » et la « Déclaration de Riyad sur le renforcement de la coopération arabe pour faire face aux crises alimentaires mondiales ».

Principe 2: Stimuler une coordination stratégique aux niveaux national, régional et mondial pour améliorer la gouvernance, favoriser une meilleure allocation des ressources, éviter les chevauchements d'efforts et identifier les insuffisances des réponses.

11. Le Partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition s'efforcera de parvenir à une coordination stratégique des efforts aux niveaux national, régional et mondial en tirant parti des structures existantes, en assurant une ouverture en ce qui concerne la participation et en favorisant une approche partant véritablement de la base, fondée sur les expériences menées et sur l'évolution de la situation constatée sur le terrain.

12. Nous saluons donc les efforts déployés par le CSA pour faire en sorte que les voix de l'ensemble des parties prenantes concernées – notamment les plus touchées par l'insécurité alimentaire – soient entendues. Nous souscrivons au rôle du CSA, qui offre une plateforme de débats et de coordination afin de renforcer la collaboration entre les gouvernements, les organisations régionales, les organisations et instances internationales, les ONG, les OSC, les organisations de producteurs vivriers, les organisations du secteur privé, les organisations

philanthropiques et les autres parties prenantes concernées, en fonction du contexte et des besoins spécifiques de chaque pays.

13. Nous appuyons sans réserve les rôles importants du CSA, en particulier dans les domaines de la coordination à l'échelle mondiale, de la convergence des politiques, de l'appui et des avis donnés aux pays et aux régions. Dans le contexte du plan de mise en œuvre établi aux fins de la réforme du CSA, celui-ci se chargera progressivement de fonctions supplémentaires telles que la promotion de la coordination aux niveaux national et régional, la promotion de l'obligation de rendre compte et de la mise en commun des meilleures pratiques à tous les niveaux et l'élaboration d'un cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

14. Nous invitons également tous les pays à jouer un rôle de chef de file pour les mécanismes et réseaux de coordination de la sécurité alimentaire et à renforcer ceux-ci en vue d'assurer une plus grande cohérence des actions à l'échelle nationale.

15. Dans le cadre du CSA réformé, nous appuyons la création d'un groupe d'experts de haut niveau, ayant pour objectif d'assurer l'insertion régulière d'avis fondés sur des données et des connaissances scientifiques.

Principe 3: S'efforcer d'adopter une double approche globale de la sécurité alimentaire consistant en: 1) une action directe visant à remédier immédiatement à la faim dont souffrent les plus vulnérables et 2) des programmes à moyen et long termes dans les domaines de l'agriculture durable, de la sécurité alimentaire, de la nutrition et du développement rural visant à éliminer les causes profondes de la faim et de la pauvreté, en particulier grâce à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate.

16. Nous proclamons le droit de chaque être humain à avoir accès à une nourriture saine, suffisante et nutritive, conformément à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Nous nous emploierons à assurer l'avènement d'un monde libéré de la faim, dans lequel les pays mettent en œuvre les « Directives volontaires pour la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale » et nous soutiendrons l'application pratique des Directives en nous fondant sur les principes de la participation, de la transparence et de l'obligation de rendre des comptes.

17. Nous soutenons le développement rural, la création d'emplois et la création et la répartition de revenus plus équitables en vue de surmonter la pauvreté et d'améliorer l'accès à la nourriture. Nous créerons les conditions nécessaires à une augmentation de la production, y compris à l'accès à des semences et à d'autres intrants améliorés et à l'adaptation de l'agriculture au changement climatique, en reconnaissant le potentiel d'atténuation de l'agriculture durable. Nous nous emploierons à accroître l'investissement public et à encourager l'investissement privé dans les plans élaborés par les pays pour les infrastructures rurales et les services d'appui, ainsi que – mais pas exclusivement – les infrastructures routières, l'entreposage, l'irrigation, la communication, l'éducation, l'appui technique et la santé.

18. Nous prenons acte des travaux à mener, notamment par la FAO et le FIDA, pour donner suite à la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR), étant donné sa pertinence pour la sécurité alimentaire.

19. Nous nous engageons à renforcer les capacités, en axant nos efforts sur des actions intégrées concernant les politiques, les institutions et les personnes, un accent particulier étant mis sur les petits agriculteurs et les agricultrices. Nous soulignons en particulier l'importance pour les pays en développement, de renforcer leurs capacités institutionnelles en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques efficaces, fondées sur des données factuelles, qui assurent l'accès aux aliments, luttent contre la malnutrition et permettent aux petits agriculteurs d'avoir accès aux technologies, aux intrants, aux biens d'équipement, au crédit et aux marchés. Le cas échéant, nous renforcerons les capacités des agriculteurs et des organisations d'agriculteurs.

20. Nous nous efforcerons de veiller à ce que nos populations, notamment les groupes vulnérables, aient accès à des aliments sûrs, adéquats, nutritifs et abordables. Nous nous emploierons à renforcer les mesures et programmes de protection sociale pour permettre aux communautés et aux ménages d'avoir accès aux avantages économiques et sociaux et contribuer à la stabilité sociale. Il s'agira, notamment, de filets de sécurité visant à protéger la consommation alimentaire, comme la distribution d'espèces ou de bons d'approvisionnement, ainsi que la nutrition maternelle et infantile. Nous reconnaissons le rôle des institutions internationales et nationales telles que le PAM et l'UNICEF, notamment, qui aident les pays à mettre en place et à faire fonctionner ces filets de sécurité.
21. Nous réitérons notre engagement à fournir des secours alimentaires d'urgence sûrs, une aide humanitaire et un soutien aux populations les plus vulnérables et à assurer un libre accès à ces secours. Nous sommes conscients de l'intérêt des achats d'aliments sur place, qui soutiennent les marchés locaux. Nous supprimerons les restrictions imposées aux exportations alimentaires ou les taxes extraordinaires sur les aliments achetés à des fins humanitaires non commerciales et procéderons à des consultations et notifierons à l'avance toute restriction de cet ordre avant son application.
22. Nous chercherons à mettre en place des politiques et des stratégies visant à améliorer le fonctionnement des marchés nationaux, régionaux et internationaux et à garantir l'accès équitable de tous, notamment des petits exploitants et des agricultrices des pays en développement à ces marchés. Nous sommes favorables à des mesures spéciales, compatibles avec les règles de l'OMC, sans effet de distorsion des échanges, visant à mettre en place des incitations permettant aux petits exploitants des pays en développement d'accroître leur productivité et d'affronter plus équitablement la concurrence sur les marchés mondiaux. Nous convenons d'éviter de prendre des mesures incompatibles avec les règles de l'OMC, ayant des effets négatifs sur la sécurité alimentaire mondiale, régionale ou nationale. Nous réitérons notre souhait que les négociations du Cycle de négociations commerciales de Doha pour le développement aboutissent rapidement à un résultat ambitieux, complet et équilibré, important pour l'amélioration de la sécurité alimentaire. Nous déclarons par ailleurs soutenir l'initiative Aide pour le commerce, qui vise à permettre aux agriculteurs et aux producteurs des pays en développement de résoudre leurs problèmes relatifs à l'offre et à améliorer leur capacité de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles et nous demandons la mise en œuvre intégrale de la décision de Marrakech.
23. Nous étudierons des mesures internationales sans effet de distorsion des échanges de nature à atténuer l'impact de la volatilité des prix des denrées alimentaires sur les pauvres. Nous encourageons la mise en place de mesures visant à faire face aux effets de la volatilité excessive des prix et des événements climatiques défavorables. Nous encourageons l'adoption de politiques favorisant un bon fonctionnement des marchés, ainsi que l'information, la transparence et la concurrence sur les marchés.
24. Nous demandons aux organisations internationales concernées d'examiner les éventuels liens entre la spéculation et la volatilité des cours des produits agricoles et d'évaluer l'intérêt de constituer des stocks pour faire face à des urgences humanitaires ou pour limiter l'instabilité des prix.
25. Nous nous engageons, compte tenu des conditions propres à chaque pays, à soutenir un accroissement de la production et de la productivité agricoles et à réduire les pertes avant et après récolte. Nous mettrons en application des pratiques durables, dont la pêche responsable, une meilleure utilisation des ressources, la protection de l'environnement, la conservation des ressources naturelles et un recours accru aux services écosystémiques. Nous accorderons une attention particulière aux systèmes de production végétale et animale, aux pêches, à l'aquaculture et aux ressources en arbres et en forêts, en mettant l'accent sur les petits exploitants. Nous nous intéresserons à l'accès aux ressources en terres et en eau et à leur utilisation durable, au maintien de la santé et de la productivité de tous les écosystèmes et à une meilleure gestion de la biodiversité associée à l'alimentation et à l'agriculture. Nous notons, à cet égard, à titre

d'exemple, la situation alarmante du lac Tchad et encourageons tous les efforts faits pour protéger ce lac. Nous soutiendrons la conservation et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et l'accès à celles-ci, conformément aux législations nationales et aux accords internationaux.

26. Nous reconnaissons que l'accroissement de la productivité agricole est le principal moyen dont on dispose pour répondre à la demande croissante d'aliments, compte tenu des contraintes qui pèsent sur une extension de l'utilisation des terres et des ressources en eau aux fins de la production vivrière. Nous nous efforcerons de mobiliser les ressources nécessaires pour accroître la productivité, notamment pour étudier, approuver et adopter des biotechnologies et autres innovations et technologies nouvelles qui soient sûres, efficaces et puissent être exploitées durablement sans dommage pour l'environnement.

27. Nous prendrons les dispositions nécessaires pour permettre à tous les agriculteurs, notamment aux femmes et aux petits exploitants des pays les plus vulnérables face au changement climatique, de s'adapter au changement climatique et d'en atténuer les effets au moyen de technologies et de pratiques appropriées qui renforcent la capacité d'adaptation de leurs systèmes agricoles et donc d'améliorer leur sécurité alimentaire. Nous avons pour but d'améliorer et de perfectionner des mécanismes de financement novateurs et d'autres mesures appropriées pour accompagner l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de celui-ci qui soient accessibles aux petits agriculteurs et soient fondés sur des dispositions institutionnelles équitables, transparentes et efficaces. Nous apporterons notre concours à l'adaptation des populations les plus vulnérables en vue d'assurer leur sécurité alimentaire grâce à des programmes de protection sociale et à des filets de sécurité.

28. Nous favoriserons la recherche dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, y compris la recherche en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de celui-ci, ainsi que l'accès aux résultats de la recherche et aux technologies sur les plans national, régional et international. Nous redynamiserons les systèmes de recherche nationaux, en particulier en Afrique, et mettrons en commun les informations et les meilleures pratiques. Nous améliorerons l'accès aux savoirs. Nous améliorerons également la qualité des statistiques agricoles nationales et des systèmes d'alerte précoce et de prévision en cas d'insécurité ou de vulnérabilité alimentaire, en vue de donner une assise solide aux stratégies et politiques agricoles. Nous mettrons pleinement à profit la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire.

29. Nous apporterons notre soutien aux programmes nationaux, régionaux et internationaux qui contribuent à améliorer la sécurité sanitaire des aliments et la santé animale et végétale et en particulier la prévention et la maîtrise des ravageurs et des maladies transfrontières des animaux et des plantes. Nous adopterons des politiques et des programmes visant à promouvoir des systèmes nationaux efficaces de sécurité sanitaire des aliments, couvrant tous les stades de la chaîne de production alimentaire et associant toutes les parties prenantes, qui garantissent la conformité aux normes internationales reposant sur une base scientifique et permettent d'améliorer l'offre alimentaire sur les plans de la qualité et de la sécurité sanitaire. Nous encouragerons activement la consommation d'aliments, en particulier s'ils sont disponibles localement, contribuant à un régime alimentaire diversifié et équilibré, comme étant le meilleur moyen d'éviter les carences en micronutriments et d'autres formes de malnutrition, en particulier chez les groupes vulnérables.

30. Nous continuerons à relever les défis et à exploiter les possibilités liés aux biocarburants, compte tenu des besoins mondiaux en matière de sécurité alimentaire, d'énergie et de développement durable. Nous sommes convaincus que la poursuite d'études approfondies est nécessaire pour faire en sorte que la production et l'utilisation des biocarburants soient durables, conformément aux trois piliers du développement durable, et tiennent compte de la nécessité de parvenir à la sécurité alimentaire mondiale et de la maintenir. Nous sommes en outre convaincus de l'intérêt de mettre en commun des données d'expérience sur les technologies, normes et réglementations en matière de biocarburants. Nous demandons aux organisations intergouvernementales compétentes, notamment à la FAO, dans le cadre de leur mandat et de

leurs domaines de compétence et avec la participation des gouvernements nationaux, des partenariats, du secteur privé et de la société civile, de stimuler un dialogue international cohérent, efficace et axé sur les résultats, au sujet des biocarburants, dans le contexte de la sécurité alimentaire et du développement durable.

Principe 4: Veiller à ce que le système multilatéral joue un rôle important grâce à des améliorations continues au regard de l'efficacité, de la réactivité, de la coordination et de l'efficacité des institutions multilatérales.

31. L'ampleur mondiale du problème de la sécurité alimentaire exige une action rapide, décisive et coordonnée visant à s'attaquer à ses causes, à atténuer ses effets et à établir ou renforcer les mécanismes nécessaires pour éliminer la faim et la malnutrition de la planète.

32. À cet égard, nous réaffirmons notre engagement en faveur du multilatéralisme et nous nous emploierons à renforcer l'aptitude des institutions des Nations Unies, en particulier la FAO, le FIDA et le PAM et d'autres organisations multilatérales de portée mondiale, régionale et nationale, à s'acquitter de leur mission qui est de comprendre les causes profondes de la faim et d'élaborer des réponses appropriées. Nous nous engageons donc à renforcer le système multilatéral en ce qui concerne l'acheminement des ressources et la promotion de politiques exclusivement consacrées à la lutte contre la faim et la malnutrition.

33. Nous soutenons un système commercial multilatéral sain en raison des avantages qu'il peut apporter à tous et parce qu'il peut contribuer à renforcer l'intégration des pays en développement au sein du système.

34. Nous encourageons une intensification de la coordination entre toutes les institutions des Nations Unies, en particulier la FAO, le FIDA et le PAM, et les institutions financières internationales (IFI). Les institutions des Nations Unies doivent continuer à travailler ensemble en tant que système, conformément à leurs divers mandats, afin de renforcer leur efficacité. Nous reconnaissons, à cet égard, les importants travaux entrepris par l'Équipe spéciale de haut niveau des Nations Unies sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire. Nous encourageons les efforts de réforme des Nations Unies visant à améliorer l'efficacité et l'impact des activités de développement des Nations Unies et, à cet égard, nous prenons note de l'examen intergouvernemental en cours de l'initiative relative à la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies. Nous nous engageons à renforcer la coordination internationale, notamment par l'intermédiaire du CSA réformé, auquel participent l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, les institutions concernées des Nations Unies et les IFI.

35. Nous appuyons le processus de réforme de la FAO et nous engageons à mettre en œuvre en temps utile et intégralement le Plan d'action immédiate de l'Organisation, qui vise à lui permettre de mieux répondre aux besoins de ses Membres et d'atteindre les objectifs figurant dans son nouveau Cadre stratégique. Nous appuyons également les processus de réforme en cours au sein du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et du Système mondial de recherche agricole par l'intermédiaire du Forum mondial sur la recherche agricole.

Principe 5: Garantir un engagement soutenu et substantiel, de la part de tous les partenaires, à l'investissement dans l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, avec mise à disposition rapide et fiable des ressources nécessaires, dans le cadre de plans et de programmes pluriannuels.

36. En ce moment clé, nous nous engageons sur un changement de cap crucial et décisif en faveur d'investissements nationaux et internationaux accrus à court, moyen et long termes, dans l'agriculture des pays en développement. Nous nous félicitons de l'engagement pris par les dirigeants africains, dans la Déclaration de Maputo, de consacrer à l'agriculture et au développement rural 10 pour cent au moins de leurs dépenses budgétaires et encourageons d'autres régions à adopter de semblables engagements quantitatifs et assortis d'un délai.

37. Nous soulignons qu'il est crucial de tenir tous les engagements en matière d'aide publique au développement (APD), notamment ceux qu'ont pris de nombreux pays développés d'atteindre les objectifs de 0,7 pour cent du produit intérieur brut (PIB) pour l'APD en faveur des pays en développement d'ici à 2015, et au minimum 0,5 pour cent du PIB pour l'APD d'ici à 2010, ainsi qu'un objectif de 0,2 pour cent du PIB pour l'APD en faveur des pays les moins avancés.

38. Nous notons que la part de l'APD consacrée à l'agriculture a atteint 19 pour cent en 1980, mais qu'elle est tombée à 3,8 pour cent en 2006. On observe cependant des signes d'inversion de cette tendance. Nous nous engageons à augmenter considérablement la part de l'APD consacrée à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, sur la base de demandes formulées à l'initiative des pays. Nous encourageons les institutions financières internationales et les banques régionales de développement à faire de même. Nous nous félicitons des engagements figurant dans la Déclaration commune de « L'Aquila » sur la sécurité alimentaire mondiale de juillet 2009, notamment ceux qui concernent l'objectif de mobilisation de 20 milliards d'USD sur trois ans et nous demandons que ces engagements soient honorés. Nous apprécions tout particulièrement l'intérêt manifesté et les ressources mobilisées pour l'agriculture et la sécurité alimentaire par des fondations philanthropiques privées ces dernières années.

39. Nous nous emploierons à renforcer l'obligation redditionnelle mutuelle et la transparence aux niveaux mondial, régional et local, notamment en ce qui concerne les annonces de contribution des donateurs et les engagements ainsi que les initiatives et plans régionaux et nationaux, en ayant recours aux procédures existantes.

40. Nous prenons acte de l'appel du Forum d'experts de haut niveau sur le thème « Comment nourrir le monde en 2050 », concernant, entre autres, une augmentation considérable de l'investissement dans le secteur agricole des pays en développement. Nous sommes favorables à la coopération entre les secteurs public et privé et à l'investissement privé, qu'il soit d'origine étrangère ou nationale, au profit de l'agriculture et de la sécurité alimentaire des pays en développement. Nous appuyons également l'établissement de législations nationales, le cas échéant, favorisant et pérennisant des investissements privés dans l'agriculture, la nutrition, la sécurité alimentaire et le développement rural. Nous convenons de continuer à étudier les principes et les bonnes pratiques menant à des investissements internationaux responsables en faveur de l'agriculture.

41. Nous nous engageons à agir et à appuyer la mise en œuvre de la présente Déclaration.

³ Source: Données du Système de notification des pays créanciers pour l'agriculture, la foresterie et les pêches du Comité d'aide au développement de l'OCDE.